

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et le trente et un du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 27 janvier 2020 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, NICOLET Cédric, WINNINGER André, NICOLET Cédric.

Excusée : GRANDIDIER Karine

Le conseil municipal approuve les comptes-rendus des séances du 4 octobre 2019 et 8 novembre 2019.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI – 26/11/2019 (Karine GRANDIDIER)

Périscolaire : Le contrat avec l'AFR est renouvelé jusqu'au 30 août 2020, et un appel à projet sera effectué pour remettre en consultation le service périscolaire à l'issue de cette période.

Extension de l'école : les honoraires de la maîtrise d'œuvre (8,2 % du cout des travaux) % sont ajustés (74 882 €).

Demandes du conseil d'école : Le conseil valide l'achat de livres (littérature). La pose de bloc portes est refusée car contraire aux règles de sécurité. Les séparations des toilettes maternelles seront améliorées dans le cadre des travaux d'extension de l'école.

CCLL – Conseil communautaire du 12 décembre 2019 (Hubert JUSTE)

SMHDHJ : Le conseil valide le changement de statut du Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue en EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Débat d'orientations budgétaires : Le président présente les orientations budgétaires. L'objectif est de limiter les dépenses de fonctionnement à 1,2 % et la capacité de désendettement à 8 ans afin de conserver une capacité d'investissement avec des emprunts limités.

Économie : La taillanderie de Nans sous Sainte-Anne étant en vente, la CCLL va commander une étude d'aménagement subventionnée à 90 %. Le déploiement de la fibre se poursuit selon le calendrier prévu.

Tourisme : Le montant de taxe de séjour attendu pour 2019 atteint les 100 000 €.

Compétences : le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CCLL sera à nouveau proposé en 2020.

Finances : le conseil autorise le président à ester en justice si le montant du ticket de sortie de la commune de Charbonnières les Sapins fixé par la préfecture était inférieur au montant calculé par la DGFIP (235 000 €).

Les attributions de compensation de la commune de CHAY sont ajustées pour tenir compte des corrections effectuées dans le calcul de la surface de voirie intercommunale. Le montant d'AC d'Amondans reste inchangé (1990 € versés par la CCLL).

Un emprunt de 220000 € de 5 ans au taux de 0,46 % est souscrit pour l'opération d'achat des terrains de la Zone d'Activité 'sous le bois' à Amancey.

Une avance sur les subventions annuelles sera versée aux écoles de musique, office de tourisme et CIAS afin de ne pas mettre en difficulté leur trésorerie.

Social : Suite au transfert de compétence du Relais Assistance Maternelle de la commune d'Ornans à la CCLL, le conseil autorise la signature d'un avenant au contrat de délégation de service public avec l'association Familles Rurales.

La convention de gestion et de mise à disposition de la crèche Badaboum est reconduite avec l'ADMR pour une durée de 3 ans. Le conseil autorise les travaux de rénovation de la cour de Badaboum pour un montant de 8170 €. La convention animation jeunesse avec l'association Famille Rurale sur le secteur d'Amancey est renouvelée pour 2 ans.

Secrétariat : Le conseil autorise le président à signer une convention avec la commune d'Eternoz qui souhaite adhérer au service de secrétariat mutualisé.

ADS : Le conseil autorise le président à signer une convention avec la commune de Saraz qui souhaite adhérer au service Urbanisme de la CCLL.

Socio-culturel : le conseil autorise la signature du contrat de coopération Sport Culture et Jeunesse qui encadre les modalités d'intervention et de financement du département dans les domaines du développement sportif, culturel et de l'animation jeunesse pour les années 2019 à 2021.

Le conseil autorise le recrutement d'un jeune en service civique à la bibliothèque d'Amancey pour une durée de 8 mois ayant pour objectif la mise en place d'animations autour de la lecture et l'écriture. Le coût serait pris en charge par une aide de la région.

Ordures ménagères : le conseil adopte la nouvelle grille tarifaire pour tenir compte de la hausse de la participation SYBERT (+0,99€/habitant), des tarifs de collecte et baisse des reventes de matières recyclées. L'augmentation moyenne calculée par litre d'équipement est de 0,0218 €/litre, soit environ 2,6 € pour un ménage avec une poubelle de 120 litres.

Environnement : le conseil autorise une convention de mise à disposition de la toiture du gymnase de quingey pour l'installation de panneaux photovoltaïque (sous réserve de validation de la faisabilité par l'étude financée par la fruitière à énergies).

Le conseil valide une demande de subvention à la région de 775 176 € pour la mise en place d'un Service au Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) pour la réalisation d'audits énergétique et l'accompagnement des ménages dans la réhabilitation de leur habitat. Un poste d'accompagnant sera créé sous réserve de l'obtention des subventions.

Leader : le conseil autorise le président à demander une subvention de 64 283 € au FEADER au titre de l'animation du projet LEADER.

Développement économique : le conseil attribue le marché d'aménagement (voirie et réseaux) de 7 parcelles (71 638 m²) de la Zone d'Activités Sous le Bois à Amancey à l'entreprise TP Bonnefoy pour un montant de 499 263 €.

Une aide aux entreprises de 3578 € est accordée à l'entreprise CG Aménagement (Cléron) pour l'acquisition de matériel lourd nécessaire au démarrage de son activité et 4389 € à la SCI l'Orée du Bois (l'Hopital du Grosbois) pour l'acquisition d'immobilier.

Le conseil valide 2 modifications au règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise : inéligibilité des dépenses d'acquisition ou extension d'un bâtiment d'une collectivité qui a déjà bénéficié d'aides publiques pour sa construction ou réhabilitation / inéligibilité des travaux réalisés par un prestataire non couvert par une assurance professionnelle. Le conseil valide 3 modifications au règlement d'attribution des aides à l'investissement des entreprises : suppression du lien entre investissement matériel et projet immobilier pour une création / application de la date d'inéligibilité de la Région / demande du formulaire validé de la Région.

Le conseil autorise le président à demander une subvention DETR (14215 €) et au Département (14215 €) pour les travaux d'aménagement d'un parking et de sécurisation des accès au Castel Saint-Denis.

LOGEMENT COMMUNAL 1^{ER} ÉTAGE 10 GRANDE RUE

Vu l'état des lieux réalisé le 31 janvier 2020 suite à la résiliation du bail du logement sis au 1^{er} étage du 10 Grande Rue, le conseil municipal autorise la restitution de la caution de Mathieu JUSTE.

(Hubert JUSTE ne prend pas part au vote)

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal autorise le maire à signer un nouveau bail pour ce logement avec Lucille BROSSARD. Le bail de 6 ans renouvelable prendra effet au 15 février 2020, pour un loyer mensuel de 380 euros.

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

ÉCLAIRAGE PUBLIC – COUPURE NOCTURNE

La consommation moyenne annuelle pour l'éclairage public dans le village est d'environ 13 000 kWh, représentant une facture annuelle d'environ 1800 € (hors abonnement). Un devis pour l'installation d'une horloge astronomique programmable a été proposé par l'entreprise Depann'elec 25, pour un montant de 396 € TTC.

A titre d'exemple, une coupure quotidienne pendant 5h de l'éclairage nocturne permettrait une économie d'environ 600 € par an, compensant donc largement le coût de l'installation du mécanisme permettant cette coupure.

Le conseil municipal valide le devis pour la pose d'une horloge astronomique afin de mettre en place une coupure de l'éclairage nocturne entre 23 h et 5 h en semaine, et 1h et 5h les vendredis et samedis (ces horaires pourront être

ajustés à l'usage)

Le maire indique qu'outre l'économie sur la consommation d'énergie, la mise en place d'une coupure nocturne de l'éclairage contribue à la préservation de la biodiversité en favorisant certaines espèces animales qui nécessitent une obscurité complète.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Seuls 3 conseillers municipaux en activité (Serge MONNET, Hubert JUSTE, Cédric NICOLET) souhaitent se représenter pour un nouveau mandat. Une liste ouverte permettra de réunir toutes les personnes souhaitant s'investir dans la gestion de la commune.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Le maire a rencontré le trésorier qui lui a présenté les simulations de la DGFIP concernant la suppression de la taxe d'habitation. Cette suppression correspondant à un montant de 16 313 € sera compensée à l'euro près sur la base de s taux 2017, par le reversement de la part de taxe foncière jusque là versée au département d'une part 12 384 €, et par le versement d'une compensation par l'état d'autre part (3929 €).

Le maire a autorisé le passage sur la commune de la course cycliste 'Prix cycliste de la ville d'Ornans' organisée par le VCO le dimanche 26 avril 2020.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 6 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.